

Octroi de licences et souscription au programme de maintenance

Deuxième licence pour utilisateurs solo

Une deuxième licence gratuite est exclusivement mise à la disposition des artistes solo afin de leur permettre d'utiliser le logiciel sur un deuxième ordinateur. La licence peut uniquement être installée et utilisée par un utilisateur final autorisé unique désigné sur un ordinateur secondaire unique (par ex. un ordinateur portable), dans la mesure où le logiciel n'est pas utilisé simultanément sur l'ordinateur principal et sur l'ordinateur secondaire.

Politique de licence et mises à jour

Notre politique de licence générale consiste à fournir des licences **permanentes** qui sont valables pour une version spécifique (par ex. Clarisse 5.0). Notre modèle d'exploitation de licence est flexible et s'appuie sur deux schémas d'autorisation d'exploitation de licence : les licences **Node Locked** (locales) et les licences **flottantes**.

Licences Node Locked

Une licence Node Locked (locale) est une licence associée à une machine spécifique. Une licence locale ne peut pas être utilisée sur une autre machine. Ce schéma d'exploitation de licence est recommandé pour les individus qui travaillent seuls ou les petites équipes qui comptent **5 utilisateurs maximum**.

Licences flottantes

Les licences flottantes sont délivrées par le biais de notre serveur de licences, Ilise, qui est fourni avec Clarisse. Ilise prend en charge des milliers de connexions client simultanées et fonctionne sous Linux, Windows ou Mac OS X. Ce schéma d'exploitation de licence est recommandé pour les équipes qui comptent **5 utilisateurs ou plus**.

Mises à jour du logiciel

Les mises à jour du logiciel incluent tous les paquets de services (service packs) et les mises à jour mineures.

Politique de licence générale

Les licences de notre logiciel sont exécutables sur **n'importe quelle plateforme prise en charge** : Windows, Linux, Mac OS X, **sans frais supplémentaires**. Lorsqu'une licence est octroyée à la machine de l'utilisateur, la même machine peut exécuter un nombre illimité d'instances du logiciel sous licence. Les licences flottantes comme les licences locales peuvent être transférées vers une autre machine sous certaines conditions. Pour en savoir plus, consultez notre **Politique de transfert de licences**, disponible sur demande.

Si vous avez des questions à propos de notre politique de licence, veuillez nous contacter.

Règlement de la souscription au programme de maintenance

Notre programme de maintenance donne aux utilisateurs un accès à la version la plus récente de notre logiciel mise à disposition du public dans le cadre de la souscription. Cela inclut :

- Une mise à niveau gratuite vers la version principale suivante mise à disposition du public (sortie durant la période de maintenance)
- Tous les paquets de services pour la version principale actuelle (nouvelles fonctionnalités, améliorations et résolutions de bogues) (sortie durant la période de maintenance)
- Toutes les mises à jour mineures pour la version principale actuelle (améliorations, mais principalement résolutions de bogues) (sortie durant la période de maintenance)
- Assistance à la clientèle dédiée (dispensée durant la période de maintenance)

La sortie de mises à niveau, de paquets de services et de mises à jour (y compris améliorations et résolutions de bogues) a lieu à notre seule discrétion.

Pour les licences permanentes, la première année de souscription au programme de maintenance est incluse dans l'achat de la licence. Pour les licences en location, le programme de maintenance est limité à la durée de la période de location. Pour une licence individuelle, le programme de maintenance couvre toutes les mises à jour mises à disposition du public, ainsi que les nouvelles versions, y compris les versions principales sorties durant sa période de validité (**12 mois** dans le cas d'une licence permanente). Un logiciel sous licence continuera à fonctionner à l'issue de la période couverte par le contrat de maintenance, toutefois les nouvelles mises à jour ne seront plus accessibles.

Notre programme de maintenance n'inclut pas les mises à jour, les améliorations et les nouvelles fonctionnalités pour les anciennes versions du logiciel. Il n'existe aucune version LTS (support à long terme) de Clarisse ; exceptionnellement, nous pouvons, **à notre seule discrétion**, publier un dernier paquet de services (SP) contenant des résolutions de bogues pour la version précédente, lorsqu'une nouvelle version principale vient de sortir ou dans les trois mois suivant sa date de sortie.

Notre programme de maintenance peut être modifié, suspendu ou interrompu à tout moment et à notre seule discrétion.

Fin de souscription au programme de maintenance

Notre programme de maintenance prendra fin le 31 octobre 2023 et nous n'acceptons plus aucune nouvelle souscription à ce programme. Si votre souscription existante au programme de maintenance expire après le 31 octobre 2023, elle se poursuivra alors jusqu'à la date d'expiration de votre souscription, sans donner lieu à un quelconque renouvellement. Veuillez vous reporter à la section « Politique de remboursement » ci-dessous si vous voulez faire une demande de remboursement en raison de la résiliation du programme de maintenance.

Si vous avez des questions concernant notre politique de maintenance, veuillez nous contacter.

Politique de remboursement

Tout utilisateur concerné par la fin de notre programme de maintenance et souhaitant résilier sa souscription de façon anticipée peut demander un remboursement au prorata de ses frais de souscription au programme de maintenance en adressant un e-mail à l'adresse : support@isotropix.com (***Demande de remboursement***). Chaque demande de remboursement sera considérée comme une confirmation que l'utilisateur concerné accepte la résiliation du programme de maintenance à la date d'émission du remboursement. Si un programme de maintenance utilisateur est inclus dans l'achat d'une licence (par ex. location d'une licence ou première année de souscription au programme de maintenance), nous procéderons également au remboursement des frais de licence au prorata.

Un remboursement des frais de souscription au programme de maintenance (et des frais de licence, le cas échéant) ne modifiera aucune des autres conditions de votre licence et vous pourrez continuer à utiliser le logiciel sans maintenance pendant la période de licence concernée.

Dans les pays et régions disposant de lois de protection des consommateurs, les utilisateurs pouvant bénéficier de ces mesures de protection conservent leurs droits à ce titre.

Si vous avez des questions concernant notre politique de remboursement, veuillez nous contacter.